

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 058_2022

Séance du vendredi 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle des mariages en Mairie d'Haverskerque, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 5 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; M. Thierry HENNION, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint, ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT ;
Mme Justine DURETETE, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à Mme Catherine WILLEMS ;
Mme Catherine GOEDGEBUER, conseillère municipale déléguée, ayant donné procuration à M. Philippe BLERVAQUE ;
M. Maxime ROKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Franky SALON ;
M. Clément WALBROU, conseiller municipal, ayant donné procuration à MME Françoise WARNEYS ;

Était absent :

M. Bertrand TRINEL, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h07

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX.

Compte tenu de l'inflation des charges de fluides, matières premières et consommables, mais aussi de l'absence de révision de certains tarifs appliqués depuis plusieurs années et du constat de nombreuses prises en charge sans réservation des enfants aux services périscolaires de garderie et de restauration ;

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;
 Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
 (14 voix POUR)**

- **ADOPTER** les tarifs municipaux suivants pour l'exercice 2023 :

Location de la salle Victor Dehaine		Tarif 2023
Salle seule pour une journée	Haverskerquois	165,00 €
	Extérieurs	280,00 €
Supplément par jour supplémentaire	Haverskerquois	82,50 €
	Extérieurs	140,00 €
Salle avec cuisine pour une journée	Haverskerquois	300,00 €
	Extérieurs	440,00 €
Supplément par jour	Haverskerquois	150,00 €
	Extérieurs	220,00 €
Forfait nettoyage (salle et/ou vaisselle si non-rendu dans son état initial)		85,00 €
Forfait journalier pour les événements associatifs		25,00 €
Forfait consommation de fluides (gaz et électricité)	Eté	24,00 €
	Hiver	60,00 €
Forfait collecte d'ordures ménagères		12,00 €
Forfait en cas de réservation non honorée sans justification		50% du montant de la location

Location de la salle René Cassin		Tarif 2023
Salle seule pour une journée	Haverskerquois	120,00 €
	Extérieurs	210,00 €
Supplément par jour	Haverskerquois	60,00 €
	Extérieurs	105,00 €
Forfait nettoyage (salle et/ou vaisselle si non-rendu dans son état initial)		85,00 €
Forfait consommation de fluides (gaz et électricité)	Eté	18,00 €
	Hiver	50,00 €
Forfait collecte d'ordures ménagères		12,00 €
Forfait en cas de réservation non honorée sans justification		50% du montant de la location

Location de vaisselle et meubles		Tarif 2023
Par couvert		0,60 €
Flûte à champagne (par 50)		7,00 €
Cauton de réservation des flûtes à champagne (par 50)		46,00 €
Mange debout (prix unitaire / 5 maximum)		5,00 €
Inventaire après location de salle		Tarif 2023
Forfait par location (inventaire d'entrée et de sortie)		42,50 €
Détérioration de vaisselle ou article manquant		Valeur de rachat
Détérioration de meuble ou meuble manquant		Valeur de rachat
Prêt de matériel aux Haverskerquois		Tarif 2023
Table + chaises (prix unitaire / 1 week-end maximum)		1,00 €
Forfait de transport par les services communaux (aller-retour)		18,00 €
Détérioration ou meuble manquant		Valeur de rachat
Régie des services à la population		Tarif 2023
Photocopie format A4 sur papier blanc	Noir et blanc	0,15 €
	Couleur	0,25 €
Photocopie format A3 sur papier blanc	Noir et blanc	0,25 €
	Couleur	0,35 €
Forfait aux associations Haverskerquoises (impression sur papier blanc)	A4 noir et blanc jusqu'à 650 impressions	Gratuit
	A4 noir et blanc pour 650 impressions supplémentaires	5,00 €
	A4 couleurs jusqu'à 650 impressions	30,00 €
	A3 noir et blanc (par 10 impressions)	15,00 €
	A3 couleurs (par 10 impressions)	30,00 €
Concession au cimetière (tarification forfaitaire par emplacement)	30 ans	360,00 €
Concession au colombarium (tarification par case)	50 ans	800,00 €

Régie des services à la population		Tarif 2023
Photocopie format A4 sur papier blanc	Noir et blanc	0,15 €
	Couleur	0,25 €
Photocopie format A3 sur papier blanc	Noir et blanc	0,25 €
	Couleur	0,35 €
Forfait aux associations Haverskerquoises (impression sur papier blanc)	A4 noir et blanc jusqu'à 650 impressions	Gratuit
	A4 noir et blanc pour 650 impressions supplémentaires	5,00 €
	A4 couleurs jusqu'à 650 impressions	30,00 €
	A3 noir et blanc (par 10 impressions)	15,00 €
	A3 couleurs (par 10 impressions)	30,00 €
Concession au cimetière (tarification forfaitaire par emplacement)	30 ans	360,00 €
Concession au colombarium (tarification par case)	50 ans	800,00 €
Garderie du matin et/ou du soir	Tarification au quart d'heure en période scolaire et extrascolaire (ALSH) : inscriptions en ligne - Tout quart d'heure commencé est dû	0,50 €
	Forfait de majoration en cas de prise en charge sans réservation au service de garderie du matin	3,00 €
	Forfait de majoration en cas de prise en charge sans réservation au service de garderie du soir	4,00 €
Restauration scolaire	Pour les élèves de l'école Saint Exupéry	3,20 €
	Pour le personnel communal	3,50 €
	Pour le personnel enseignant	5,50 €
	Pour les membres du Conseil Municipal	5,50 €
	Pour les personnes extérieures	12,00 €
	Forfait de majoration en cas de prise en charge sans réservation ou réservation tardive au service de restauration scolaire	7,00 €
Atelier danse (jusqu'à l'âge de 17 ans au jour de l'inscription) de	Haverskerquois	40,00 €
	Extérieurs	55,00 €
Accueil de loisirs sans hébergement (tarification hebdomadaire dégressive en fonction du quotient familial, incluant le goûter)	Haverskerquois - Quotient familial entre 0 et 700	28,00 €
	Haverskerquois - Quotient familial entre 701 et 1000	46,00 €
	Haverskerquois - Quotient familial entre 1001 et plus	68,00 €
	Extérieurs - Quotient familial entre 0 et 700	38,00 €
	Extérieurs - Quotient familial entre 701 et 1000	55,00 €
	Extérieurs - Quotient familial entre 1001 et plus	82,00 €

Droits de place et occupation du domaine public		Tarif 2023
Marché hebdomadaire régulier (frais consommation électrique + collecte des déchets d'activité en sus)	A l'année	120,00 €
Forfait consommation électrique marché hebdomadaire régulier	A l'année	50,00 €
Forfait collecte d'ordures ménagères marché hebdomadaire régulier	A l'année	50,00 €
Marché / Commerce ambulant occasionnel (frais consommation électrique + collecte des déchets d'activité en sus)	Par jour	12,00 €
Forfait consommation électrique marché / commerce ambulant occasionnel	Par jour	5,00 €
Forfait collecte d'ordures ménagères marché / commerce ambulant occasionnel	Par jour	5,00 €
Attractions foraines (incluant consommation électrique + collecte d'ordures ménagères)	Par m ² par semaine	2,00 €
Occupation permanente du domaine public à titre commercial type food-truck, distributeurs (frais d'électricité et des déchets d'activité à charge exclusive du permissionnaire via des équipements individuels obligatoires)	A l'année	260,00 €
Occupation permanente du domaine public à titre commercial type terrasse (frais d'électricité et des déchets d'activité à charge exclusive du permissionnaire via des équipements individuels obligatoires)	Par mois au m ²	2,00 €
Occupation temporaire du domaine public - Food truck à l'occasion de la location de la salle Victor Dehaine ou René Cassin (incluant frais d'électricité et des déchets d'activité)	Par jour	80,00 €
Occupation temporaire du domaine public à l'occasion d'un chantier privé ou d'un déménagement	Par m ² et par jour	1,50 €
"L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ou utilisation est la condition de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage ou d'une prestation de service publique intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ou lorsque celle-ci contribue à assurer la conservation du domaine public " (L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).		

- **CHARGER** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

